



---

---

# ASSEMBLÉE NATIONALE

---

---

DEUXIÈME SESSION

TRENTE-SEPTIÈME LÉGISLATURE

## **Procès-verbal**

de l'Assemblée

**Le jeudi 9 novembre 2006 — N° 56**

**Président de l'Assemblée nationale :**  
**M. Michel Bissonnet**

---

**QUÉBEC**



La séance est ouverte à 10 h 04.

---

**AFFAIRES DU JOUR**

**Projets de loi du gouvernement**

*Adoption du principe*

M. Corbeil, ministre des Ressources naturelles et de la Faune, propose que le principe du projet de loi n° 38, Loi modifiant la Loi sur les terres du domaine de l'État et d'autres dispositions législatives, soit maintenant adopté.

Après débat, la motion est adoptée et, en conséquence, le principe du projet de loi n° 38 est adopté.

M. Dupuis, leader du gouvernement, propose que le projet de loi n° 38 soit renvoyé pour étude détaillée à la Commission de l'économie et du travail.

La motion est adoptée.

---

M. Audet, ministre des Finances, propose que le principe du projet de loi n° 29, Loi modifiant la Loi sur les valeurs mobilières et d'autres dispositions législatives, soit maintenant adopté.

Après débat, la motion est adoptée et, en conséquence, le principe du projet de loi n° 29 est adopté.

M. Dupuis, leader du gouvernement, propose que le projet de loi n° 29 soit renvoyé pour étude détaillée à la Commission des finances publiques.

La motion est adoptée.

**9 novembre 2006**

---

M. Fournier, ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport, propose que le principe du projet de loi n° 32, Loi modifiant la Loi sur les élections scolaires et la Loi sur l'instruction publique, soit maintenant adopté.

M. Bouchard (Vachon) demande une directive concernant la manière dont la présidence de l'Assemblée entend réagir à la décision du gouvernement de ne pas demander la tenue de consultations sur le projet de loi. Mme Leblanc, deuxième vice-présidente, prend en délibéré la demande de directive.

Le débat se poursuit.

---

À 12 heures, Mme Leblanc, deuxième vice-présidente, suspend la séance jusqu'à 14 heures.

---

La séance reprend à 14 h 09.

---

Moment de recueillement

## **AFFAIRES COURANTES**

### **Présentation de projets de loi**

M. Marcoux, ministre de la Justice, propose que l'Assemblée soit saisie du projet de loi suivant :

n° 48 Loi modifiant la Loi sur la protection du consommateur et la Loi sur le recouvrement de certaines créances

**9 novembre 2006**

---

La motion est adoptée.

\_\_\_\_\_

M. le président communique à l'Assemblée et dépose le rapport du Directeur de la législation sur le projet de loi d'intérêt privé :

n° 211 Loi modifiant la Loi constituant en Corporation Sir George Williams University

Le rapport précise que l'avis a été fait et publié conformément aux Règles de fonctionnement concernant les projets de loi d'intérêt privé.

(Dépôt n° 632-20061109)

M. Chagnon (Westmount–Saint-Louis) propose que l'Assemblée soit saisie du projet de loi d'intérêt privé n° 211, Loi modifiant la Loi constituant en Corporation Sir George Williams University.

La motion est adoptée.

M. Dupuis, leader du gouvernement, propose que le projet de loi d'intérêt privé n° 211 soit renvoyé pour consultations et étude détaillée à la Commission de l'éducation et que le ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport, soit membre de ladite commission pour la durée de ce mandat.

La motion est adoptée.

\_\_\_\_\_

M. le président communique à l'Assemblée et dépose le rapport du Directeur de la législation sur le projet de loi d'intérêt privé :

n° 212 Loi modifiant de nouveau la charte de La Communauté des Sœurs de Charité de la Providence

Le rapport précise que l'avis a été fait et publié conformément aux Règles de fonctionnement concernant les projets de loi d'intérêt privé.

(Dépôt n° 633-20061109)

**9 novembre 2006**

---

M. Bordeleau (Acadie) propose que l'Assemblée soit saisie du projet de loi d'intérêt privé n° 212, Loi modifiant de nouveau la charte de La Communauté des Sœurs de Charité de la Providence.

La motion est adoptée.

M. Dupuis, leader du gouvernement, propose que le projet de loi d'intérêt privé n° 212 soit renvoyé pour consultations et étude détaillée à la Commission des institutions et que le ministre de la Justice soit membre de ladite commission pour la durée de ce mandat.

La motion est adoptée.

### **Questions et réponses orales**

Il est procédé à la période de questions orales des députés.

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 53, M. Couillard, ministre de la Santé et des Services sociaux, dépose :

Un tableau présentant l'évolution de l'attente en cardiologie tertiaire adulte entre 2000 et 2006.

(Dépôt n° 634-20061109)

À la demande de M. le président, M. Audet, ministre des Finances, retire certains propos non parlementaires à deux reprises.

À la demande de M. le président, Mme Lemieux, leader de l'opposition officielle, retire certains propos non parlementaires.

### **Motions sans préavis**

M. Charest, premier ministre, propose :

QUE l'Assemblée nationale souligne le jour du Souvenir, et alors que nous célébrons cette année le cinquantième anniversaire de la création des Casques bleus, qu'elle honore la bravoure des hommes et des femmes qui ont participé aux missions sous l'égide des Nations Unies ;

**9 novembre 2006**

---

QU'elle exprime son soutien aux militaires québécois et canadiens qui mettent, à l'heure actuelle, leur courage au service des populations en difficulté en Afghanistan et ailleurs sur la planète ainsi qu'à leur famille restée au pays ;

QU'elle observe un moment de recueillement afin de se souvenir, avec respect, de nos soldats qui ont donné leur vie pour la défense de la liberté et de la dignité humaine.

Du consentement de l'Assemblée, un débat s'ensuit.

Le débat terminé, la motion est adoptée.

À la demande de M. Gendron, troisième vice-président, l'Assemblée observe une minute de silence.

---

M. Morin (Montmagny-L'Islet) présente une motion concernant le prolongement de l'autoroute 20 entre Cacouna et Mont-Joli ; cette motion ne peut être débattue faute de consentement.

#### **Avis touchant les travaux des commissions**

M. Dupuis, leader du gouvernement, convoque :

- la Commission des finances publiques, afin de poursuivre ses auditions publiques dans le cadre de consultations particulières sur le projet de loi n° 27, Loi sur la Commission administrative des régimes de retraite et d'assurances ;
- la Commission des affaires sociales, afin d'entreprendre l'étude détaillée du projet de loi n° 33, Loi modifiant la Loi sur les services de santé et les services sociaux et d'autres dispositions législatives ;
- la Commission de l'économie et du travail, afin d'entreprendre l'étude détaillée du projet de loi n° 38, Loi modifiant la Loi sur les terres du domaine de l'État et d'autres dispositions législatives.

**9 novembre 2006**

---

M. Gendron, troisième vice-président, donne l'avis suivant :

- la Commission de l'administration publique se réunira en séances de travail afin de préparer l'audition de la sous-ministre du ministère du Travail sur son rapport annuel de gestion 2005-2006 et l'audition du président de l'Office de la protection du consommateur sur son rapport annuel de gestion 2005-2006.

### **Renseignements sur les travaux de l'Assemblée**

M. Gendron, troisième vice-président, informe l'Assemblée que, le vendredi 17 novembre 2006, M. Picard (Chutes-de-la-Chaudière) s'adressera à M. Audet, ministre des Finances, dans le cadre de l'interpellation portant sur le sujet suivant : « La transparence des comptes publics ».

---

Mme Leblanc, deuxième vice-présidente, rend sa directive sur la question de M. Bouchard (Vachon) concernant la décision du gouvernement de ne pas demander la tenue de consultations sur le projet de loi n° 32, Loi modifiant la Loi sur les élections scolaires et la Loi sur l'instruction publique.

### **DIRECTIVE DE LA PRÉSIDENTE**

Les membres de la présidence ont un devoir de réserve et doivent se comporter de manière à conserver la confiance des parlementaires lorsqu'ils président les débats de l'Assemblée. En aucun cas, ils ne doivent s'immiscer dans le débat qui se déroule devant eux. Le Règlement de l'Assemblée accorde au leader du gouvernement certains pouvoirs, notamment celui de faire motion pour la tenue de consultations générales ou particulières. La présidence de l'Assemblée n'a pas à se prononcer sur les décisions prises dans l'exercice de ce pouvoir.

9 novembre 2006

---

## AFFAIRES DU JOUR

### Projets de loi du gouvernement

#### *Adoption du principe*

L'Assemblée poursuit le débat sur la motion de M. Fournier, ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport, proposant que le principe du projet de loi n° 32, Loi modifiant la Loi sur les élections scolaires et la Loi sur l'instruction publique, soit maintenant adopté.

Le débat terminé, la motion est adoptée et, en conséquence, le principe du projet de loi n° 32 est adopté.

M. Dupuis, leader du gouvernement, propose que le projet de loi n° 32 soit renvoyé pour étude détaillée à la Commission de l'éducation.

La motion est adoptée.

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 53 du Règlement, il est procédé à un avis touchant les travaux des commissions.

### Avis touchant les travaux des commissions

M. Dupuis, leader du gouvernement, retire la convocation de la commission suivante :

- la Commission de l'économie et du travail, afin d'entreprendre l'étude détaillée du projet de loi n° 38, Loi modifiant la Loi sur les terres du domaine de l'État et d'autres dispositions législatives.

**9 novembre 2006**

---

M. Dupuis, leader du gouvernement, propose l'ajournement des travaux au mardi 14 novembre 2006, à 10 heures.

La motion est adoptée.

---

En conséquence, à 16 h 17, M. Gendron, troisième vice-président, lève la séance et l'Assemblée s'ajourne au mardi 14 novembre 2006, à 10 heures.

---

*Le Président*

**MICHEL BISSONNET**